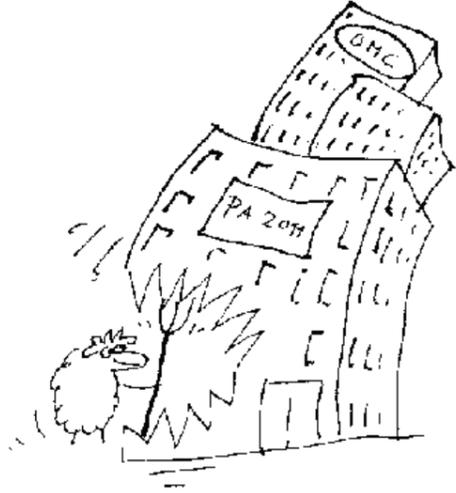


Halte à l'exode rural !



Pétition au Conseil fédéral et au Parlement

Une alimentation saine et diversifiée pour tous est possible. Elle demande beaucoup de bras, un savoir-faire et une grande expérience qu'il faut préserver et transmettre. L'eau, la terre, la forêt sont des ressources naturelles, des ressources renouvelables qui ne s'épuisent jamais si elles sont utilisées à bon escient.

Nous demandons une autre politique agricole que celle proposée dans la PA 2011 et appelons le Conseil fédéral et le Parlement fédéral à tout mettre en oeuvre pour:

- maintenir les fermes existantes;
- encourager les jeunes, y compris les jeunes urbains, à s'orienter vers les métiers agricoles;
- permettre aux personnes salariées dans le secteur agricole de bénéficier des mêmes droits et de la même reconnaissance que tous les autres métiers;
- sortir les terres, les fermes et autres bâtiments agricoles de l'emprise de la spéculation foncière;
- favoriser une agriculture indépendante du pétrole et une économie agricole de proximité qui ménagent les ressources naturelles.

téléchargeable à l'adresse:

<http://www.uniterre.ch/Actualites/actu.html>

Cette pétition a été lancée en été 2006, fin janvier 2007 on compte 33'000 signatures

Les objectifs de la politique fédérale agricole préconisée par nos autorités, qui **consistent** à

1. relever de 0,75 à 1,25 l'unité de main-d'oeuvre standard (UMOS) qui permet à une entreprise agricole d'être reconnue comme telle = seules 31853 exploitations agréées sur les 64'000 du pays, alors que toutes assument des prestations d'intérêt général et écologiques. Cette modification aura également pour conséquence d'**exclure** la moitié des fermes du droit foncier rural, ce qui aura pour effet qu'elles ne seront plus remises à leur valeur de rendement mais reprises aux valeurs vénales du marché, à des coûts considérablement plus élevés;
2. tout en n'intégrant toujours pas dans la détermination de l'UMOS le travail de transformation de leurs produits par les paysans eux-mêmes (saucisses, fromages, confitures...), omission qui **dissuade** ces derniers de mettre en valeur des produits régionaux de qualité = une politique agricole sans véritable réflexion économique, peu innovatrice mais surtout discriminante ;
3. ne promouvoir que des exploitations professionnelles à plein temps au détriment des autres = **ségrégation** entre les différents types d'exploitation qui peuvent être à la fois viables et assumer les tâches que l'on attend d'elles;
4. ignorer le scrutin majoritaire de 1996 au travers duquel le peuple suisse a adopté le principe d'une agriculture diversifiée, respectueuse de l'environnement et des ressources naturelles et participant à une occupation décentralisée du territoire;
5. ne pas tenir compte de la volonté populaire exprimée le 27 novembre 2005 pour des aliments produits sans manipulations **génétiques**;
6. ne pas entreprendre une gestion maîtrisée des volumes de production qui évite le **gaspillage** et les déchets, qui réduise la pression sur les prix agricoles;
7. ne pas intervenir sur l'exigence d'un respect de prix équitables aux paysans - qui les mettraient à l'abri des abus de la position dominante des transformateurs et des distributeurs, position qui a permis à ces derniers de **s'approprier** la plus grande part des marges de l'agriculture: en 15 ans les prix agricoles ont diminué de 25% alors que pendant la même période les prix à la consommation augmentaient de 10% !

On relèvera au demeurant que la PA 2011 maintient, voire renforce, les paiements directs (au détriment des soutiens au marché), dispositif permettant de rétribuer les prestations particulières que fournissent les familles paysannes. Mais encore faudra-t-il que ces paiements directs rémunèrent des prestations et ne soient pas utilisés comme moyen d'abaisser les prix de production. Les réformes successives de la politique agricole ont souvent fait un doux mélange entre les rémunérations pour des prestations (paiement directs) et la rémunération pour la production de denrées alimentaires (prix des produits agricoles). La différenciation devrait empêcher des effets compensatoires favorisant au final les intermédiaires tels que les transformateurs ou distributeurs.

pour empêcher la disparition à terme de 32'000 fermes

28 février 2007 13h30

fosse aux OURS à Berne